

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

### DATE CONVOCATION

4 décembre 2025

### DATE D'AFFICHAGE

4 décembre 2025

### Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 9 DÉCEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. CHAUFOUR, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, M. OLLIVIER.

### Absents excusés :

M. Jérôme BELFORT donne procuration à M. Franck BARRIER

Mme Nicole GUYON donne procuration à Mme Lydia DESBOIS

Mme Anne Laure JODEAU BELOTTI donne à procuration à M. Fabien LECERF

M. Pascal JOUSSE

### Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Sylvie LE DRÉAU

### 4. Révision du loyer 15 rue de la Gare

#### Délibération DE04-09122025

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer du logement situé 15 rue de la Gare selon l'indice de référence des loyers. Celui-ci doit être révisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année conformément au bail signé.

Le dernier indice de référence des loyers 2025 s'élève à 145,77 euros. Le montant actuel du loyer est de 369,22 euros.

Le loyer appliqué après avoir été révisé s'élèverait à :

$369,22\text{€} \times ((145,77 \text{ (indice 2025)} / 143,46 \text{ (dernier indice appliqué)}) = 372,91\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter le loyer, selon l'indice de référence, 15 rue de la Gare à 372,91€ à partir du mois de janvier 2026. Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 12 décembre 2025

Le Maire

Martine COUET



La secrétaire de séance  
Sylvie LE DRÉAU